

Un autre regard sur le Proche-Orient

Bulletin Internet de France-Israël Marseille
Section de Marseille de l'Association France-Israël, Alliance général Koenig

Lundi 26 septembre 2011

Numéro 4

Editorial : **Gaza ou le bon usage d'un butin de guerre**

En tant qu'association d'amitié entre la France et Israël, en recherche de compréhension mutuelle entre les deux pays, commençons par avoir une pensée pour les graves vicissitudes qui menacent la France et le peuple français. Nous ne perdons pas de vue que notre pays est assis sur deux bombes, une bombe financière et une bombe ethnique. Derrière la crise de la dette, qui est la crise d'un leadership incompetent et il faut le dire en partie corrompu, aux commandes depuis des dizaines d'années, pointe le spectre de l'Argentine des années 90. Et, dans le quasi silence des média, les nuits de provocations et d'affrontements des centaines de banlieues-enclaves du pays signalent que le feu de l'explosion ethnique couve. Le Royaume Uni en a donné le spectacle cet été. Quelles en seraient les limites en France, beaucoup plus exposée ?

De son côté, l'actualité d'Israël ne déçoit pas l'amateur d'émotions fortes. Un mouvement social d'ampleur inédite, des défis diplomatiques (le coup de force, ou la mascarade, que M. Abbas orchestre à l'ONU, la réunion Durban III), un environnement déstabilisé (Égypte, Syrie, Jordanie), la déferlante des ambitions turques en Méditerranée, un petit pogrom contre la représentation diplomatique en Égypte, des attentats féroces et des pluies de roquettes *up to date* sur le Sud. Enfin, *last but not least*, des informations toujours concordantes sur la poursuite des programmes balistique et nucléaire iraniens.

Il faut souligner ici l'origine commune des deux crises les plus spectaculaires impliquant Israël ces dernières semaines.

La crise avec la Turquie d'abord. Pour y voir clair, mieux vaut en reconstituer la chronologie à l'envers. Un rapport de l'ONU du 1er septembre, le rapport Palmer, provoque une explosion de violence haineuse de Erdogan et consorts. Le rapport justifie le blocus israélien de Gaza et met à jour le jeu du faux-nez d'Erdogan, l'IHH turque, déterminée à provoquer Israël avec la flottille de mai/juin 2010. Pourquoi la flottille? En conséquence du blocus de Gaza et de l'opération Plomb durci (c'est à ce moment que s'amorcent les déchainements anti israéliens des Turcs.). Pourquoi l'opération Plomb durci? Parce qu'Israël

Suite en page 2

Sommaire

- Editorial : Gaza ou le bon usage d'un butin de guerre
- La France doit s'opposer à la mascarade de Mahmoud Abbas à l'ONU ! Lettre ouverte au Président de la République
- Pourquoi Israël ne veut pas de l'État demandé à l'ONU par Mahmoud Abbas
- France : une politique étrangère illisible
- Le socle juridique d'un État juif sur la terre de l'ancienne Palestine
- Israël est en situation difficile
- Israël n'est pas seul ! Lettre de 14 des sénateurs les plus influents à Obama
- Israël surpasse le monde arabe
- Les vaches élevées en Israël sont sans égales au monde
- Palmer contre Goldstone: quels enseignements à tirer ?
- Israël : 30 000 femmes otages - Hemla lutte contre l'intifada silencieuse
- Israël et monde musulman : disproportion !

Dry Bones



Suite de l'éditorial : Gaza ou le bon usage d'un butin de guerre

ayant évacué Gaza en août 2005, ce territoire est devenu, non la Suisse de Méditerranée orientale, mais une enclave dédiée à la guerre sainte islamique. Et donc, à la racine de l'affrontement Israël-Turquie, il y a l'évacuation de Gaza...

Seconde crise, la mise à sac de l'ambassade israélienne en Égypte. Ses motifs? Une foule furieuse d'apprendre la mort de policiers (ou de soldats) égyptiens dans le Sinaï (de trois à six selon les sources) suite à des tirs israéliens. Pourquoi ces tirs? Parce que de graves attentats coordonnés, impliquant plusieurs dizaines de jihadistes venus de Gaza, en uniforme égyptien, ont été lancés en Israël en passant par le Sinaï égyptien. Puis les agresseurs se sont enfuis en repassant la frontière. Ils ont été poursuivis et des Égyptiens ont été touchés dans le chaos du combat. D'où la crise. Mais pourquoi des colonnes de "militants" venues de Gaza ont-elles pu se former et attaquer aux environs d'Eilat? Parce qu'en 2005, Israël a évacué Gaza, transformée *ipso facto* en plate forme d'une guerre offensive. Et pourquoi tout le sud d'Israël, jusqu'à Tel Aviv se trouve depuis 6 ans sous le feu de batteries de missiles de plus en plus perfectionnées? A cause toujours de l'évacuation de Gaza.

Le fil des deux grandes crises récentes, avec l'Égypte et avec la Turquie, a conduit à une cause unique, l'évacuation de Gaza.

Revenons aux circonstances de cette évacuation. Des hommes de l'extrême gauche israélienne (Yossi Beilin) et du Fatah (Yasser Abed Rabbo coaché en coulisse par Arafat en personne) inventent avec l'appui des Européens (incarnés par le Suisse Alexis Keller) un artefact diplomatique étrange, les "Accords de Genève", "signés" le 1 déc. 2003. Les États-Unis de Bush II, croyant vraiment aux motivations "nationalistes" des Palestiniens, s'emparent de cette curiosité (rien d'autre qu'une campagne internationale *new look* désignant Israël comme le fauteur du conflit) pour exercer une

pression extrême sur Ariel Sharon, premier ministre de l'époque. Celui-ci accepte d'évacuer totalement Gaza contre la promesse américaine de frontières vraiment "sûres et reconnues" et du non retour aux lignes de 1967. L'engagement de Bush est confirmé par un vote massif des deux chambres américaines. Quelques années plus tard Obama et son administration prétendent qu'ils ne retrouvent pas le texte de l'engagement (une lettre dûment paraphée) et qu'il n'existe pas.

Si l'évacuation de Gaza est bien la source de ce nouvel ébranlement d'Israël, des deux tsunamis des dernières semaines, quelle est sa nature, en allant au fond des choses? Elle n'est rien d'autre en fait, que le fruit, la rétribution, le butin, de la seconde "Intifada", une étape de la longue guerre du courant arabe palestinien du mufti Amin al Hussein contre la présence d'un pouvoir non musulman au Proche-Orient.

De ce point de vue, Israël n'a pas gagné mais perdu, sur le tapis diplomatique et médiatique, la bataille de l'Intifada al Aqsa.

Cette leçon du passé proche est la donnée la plus décisive que les actuels dirigeants d'Israël doivent prendre en compte, et que nous devons nous-mêmes comprendre et faire comprendre. Une coalition d'Israéliens égarés et de Palestiniens habiles, assise sur un fond de violences terroristes, et capable d'intoxiquer jusqu'aux sphères dirigeantes américaines, peut contraindre Israël à des concessions stratégiques, confortables à court terme mais véritablement désastreuses à moyen et long terme. En ces jours où le chœur de la bien-pensance occidentale rejoint les vociférations turques et les menaces égyptiennes pour exiger de nouveaux reculs, il nous appartient de rappeler, partout en Occident, que Munich c'est la guerre, et que donner plus d'espace aux bellicistes du Hamas comme du Fatah, c'est l'assurance d'une fournaise dont la langue incandescente n'épargnerait pas les rives nord de la Méditerranée.

Suite de la lettre ouverte au président de la République

Enfin, l'incitation à la haine des Juifs et le culte des héros terroristes, qui sont les deux ingrédients de la guerre perpétuelle, n'ont jamais cessé de fleurir en Cisjordanie sous l'autorité de M. Abbas, comme à Gaza sous la férule du Hamas. C'est une politique tout à fait surprenante pour une entité qui s'affiche comme "modérée" et en recherche de la paix.

Et qui peut éviter de penser que M. Abbas craint en fait que tout accord avec Israël fasse de lui, à l'instar du courageux Anouar al Sadate, la cible première d'islamistes fanatiques?

C'est en fait à une mascarade que M. Abbas invite la communauté internationale, entamant un peu plus la crédibilité de l'Assemblée générale de l'ONU, soumise à des majorités automatiques où l'on retrouve tout ce que la planète compte d'États racistes, dictatoriaux ou autoritaires. C'est un artifice destiné à isoler momentanément Israël et les États-Unis, qui peut conduire à l'affichage de divisions profondes au sein même de l'Union européenne.

Il est du devoir de la France de s'opposer à ce coup de force, et de contribuer par la persuasion et par le vote au retour à des méthodes légales et pertinentes dans le processus de règlement du conflit israélo-palestinien.

Avec nos respectueuses salutations,

Pour le Bureau, le 14 septembre 2011, Jean-Pierre Bensimon, président

La France doit s'opposer à la mascarade de Mahmoud Abbas à l'ONU!

Lettre ouverte au Président de la République

Monsieur le Président de la République

A l'occasion de la 66e session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui s'est ouverte mardi 13 septembre, M. Mahmoud Abbas se propose de présenter un projet de résolution visant à la reconnaissance d'un État palestinien sans négociation préalable avec Israël.

Il vous revient, au nom de la France, de dissuader M. Abbas de poursuivre cette initiative qui risque de compromettre pour longtemps toute perspective de paix, et de faire savoir, comme les Etats-Unis ou l'Allemagne, qu'en cas de vote, notre pays s'opposera au texte palestinien présenté devant le Conseil de Sécurité comme devant l'Assemblée générale.

Toutes les résolutions des instances internationales (la résolution 242 de l'ONU et celles qui en reprennent les termes) ainsi que les traités passés entre les parties dans le cadre des accords d'Oslo renvoient le règlement des différends et l'élaboration de solutions à des négociations entre les parties. De plus, l'Union européenne, - elle implique la France -, est co-signataire et garante de l'application des Accords intérimaires de 1995, dits "Oslo 2", qui réaffirment ce principe de négociation entre les parties et prohibent les initiatives unilatérales comme celle que les responsables palestiniens de Ramallah veulent aujourd'hui promouvoir.

Il vous appartient d'œuvrer pour assurer la fidélité de l'Union européenne à sa propre signature.

Depuis l'arrivée au pouvoir en Israël de l'administration Netanyahu à la fin mars 2009, M. Mahmoud Abbas s'est délibérément opposé à toute véritable reprise des négociations. Il a d'abord refusé de négocier directement avec Israël. Puis sous la pression des Américains lassés de ses tergiversations, il a accepté de participer à une session de pourparlers directs entamée à Washington au début septembre 2010. Mais il a quitté la conférence quelques jours plus tard, exigeant que la partie israélienne se soumette à ses demandes alors que les entretiens étaient basés sur le principe de la négociation sans préalables. Ce principe était en œuvre depuis déjà une quinzaine d'années dans les négociations israélo-palestiniennes. Depuis, M. Abbas a dissimulé sa détermination à ne pas se laisser entraîner dans des négociations en multipliant les préalables à sa participation.

M. Mahmoud Abbas a de sérieux motifs de refuser de négocier. L'aboutissement d'une négociation aurait des conséquences qu'il désire absolument éviter:

- il devrait d'abord s'engager à mettre un terme définitif au conflit et à ne plus présenter de revendications ultérieures;
- il devrait reconnaître par son paraphe l'existence d'un état non-musulman, un État juif, sur une partie de l'ancienne Palestine;
- il devrait accepter de renoncer au "droit au retour" des réfugiés palestiniens, qui signifierait la fin de la majorité juive de l'État d'Israël;
- il devrait accepter un compromis territorial et diverses clauses encadrant la souveraineté du futur État.

Le choix d'une reconnaissance unilatérale, sans négociations, lui évite d'assumer ces engagements indispensables, ceux d'un homme d'État recherchant réellement la paix. En même temps, la création unilatérale de l'Etat palestinien, un coup de force au regard des obligations déjà actées de la partie palestinienne, laisserait sans solution les problèmes pendents entre les parties, et ils sont majeurs. Elle dégagerait aussi la partie israélienne de ses propres obligations, remettant à une échéance indéterminée toute avancée en direction d'un règlement et de la pacification du Proche Orient.

Ce coup de force pourrait avoir des conséquences sérieuses pour les Palestiniens eux-mêmes qui risqueraient de perdre certains soutiens importants comme celui de l'aide américaine. Il témoigne aussi de l'incapacité actuelle des Palestiniens de construire véritablement un État dont le destin ne soit pas, à l'instar de Gaza ou du Sud Liban, de devenir une aire de terrorisme et de guerre sainte.

Cette incapacité se manifeste aussi par l'absence d'élections dans les Territoires. Le mandat de M. Mahmoud Abbas s'est achevé il y a plus de deux ans et il n'est toujours pas remis aux électeurs, ce qui qualifie mal ce dirigeant comme acteur de la scène internationale. Les élections locales, annoncées de temps à autre, sont toujours reportées.

Les Territoires susceptibles de former la base du nouvel État sont dirigés par deux mouvements différents, profondément antagonistes, en guerre ouverte ou larvée depuis juin 2007, dont l'un, le Hamas, est inscrit sur la liste des organisations terroristes de l'Union européenne.

Suite en page 2

Pourquoi Israël ne veut pas de l'État demandé à l'ONU par Mahmoud Abbas

- Pour obtenir la création d'un État palestinien, Mahmoud Abbas a choisi de ne pas négocier un traité avec Israël, mais de l'imposer, en s'appuyant sur une majorité « automatique de l'ONU ».
- A la place d'un processus coopératif et négocié, le chemin est celui d'une confrontation, augurant tout le contraire de l'État palestinien « vivant en paix aux côtés d'Israël. »
- Les déclarations des dirigeants palestiniens montrent que cet État n'est pas un aboutissement mais le point de départ d'une épreuve de force politico-judiciaire mais aussi militaire, comme dans le cas de Gaza.
- Enfin en faisant remonter « l'occupation » à la date de la création d'Israël, en refusant de renoncer au « droit au retour » et en annonçant un État *judenrein*, les Palestiniens « modérés » inscrivent clairement leur initiative dans leur traditionnelle stratégie de destruction d'Israël « par étapes ».

Quand la "communauté internationale" parle du futur État palestinien, elle utilise invariablement une formule qui fait l'unanimité ou presque: "*un État palestinien vivant en paix aux côtés d'Israël*". La question que se posent aujourd'hui les autorités israéliennes, la seule, c'est de savoir si les Palestiniens qui demandent aujourd'hui à l'ONU de reconnaître leur État (Mahmoud Abbas appuyé par le Fatah, mais non par le Hamas) désirent vraiment ce fameux État **vivant en paix** aux côtés d'Israël.

L'enjeu est essentiel et même vital pour l'État juif. Il a fait, il y a six ans, l'expérience de l'évacuation d'un territoire, la Bande de Gaza, remise au pouvoir local de l'époque, l'Autorité palestinienne de Mahmoud Abbas. Dix huit mois plus tard il n'était pas face à un voisin construisant une vie meilleure pour sa population et désireux d'une coopération fructueuse. Il était face au Hamas, une organisation qui a inscrit dans sa Charte rien moins que le génocide intégral des Juifs au nom d'une soi-disant prophétie coranique. A la clé, une pluie de missiles, des attentats et des incursions armées, dont l'une a abouti à l'enlèvement d'un soldat, Guilad Shalit, que le président Sarkozy qualifie justement d'otage. Cette situation de guerre empoisonne depuis la vie des habitants du sud d'Israël. Elle empoisonne aussi les relations d'Israël avec son environnement arabo-musulman. En témoignent les crises très sévères qui viennent de se produire avec l'Égypte et la Turquie et qui s'enracinent dans l'évacuation de Gaza. Elle oblige Israël à entamer la construction d'une barrière de séparation avec le Sinaï égyptien et à déployer un nouveau dispositif militaire dans le sud du pays.

Pour dire les choses sans détour, l'évacuation de Gaza qui a ouvert la voie à un pouvoir local palestinien aura été pour Israël une grande défaite stratégique. Les raisons intimes de ce désastre sont finalement simples. Les forces en place à Gaza au moment du retrait israélien en 2005, le Fatah et le Hamas, n'avaient aucune intention de nouer des relations pacifiques et coopératives avec lui. D'où l'importance capitale de la réponse à la question d'aujourd'hui: les Palestiniens qui demandent à l'ONU un État sont-ils dans une dynamique coopérative ou dans une dynamique d'affrontement, veulent-ils vivre côte à côte ou faire la guerre côte à côte, désirent-ils la paix ou "terminer le travail" de substitution d'un pouvoir arabo-

musulman à l'État juif?

Pour tenter de répondre à cette interrogation décisive, il n'y a pas d'autre moyen que d'observer ce que les auteurs de la demande palestinienne à l'ONU font, et ce qu'ils disent. Par exemple, à l'aube du sionisme moderne, lors du Congrès de Bâle de 1887, les architectes du futur état juif décidèrent de créer un institut technologique. Cette décision exprimait l'état d'esprit, le cœur de leur projet: entrer dans le monde moderne, construire, créer. Et l'institut imaginé est né 25 ans plus tard: c'est le fameux *Technion* de Haïfa. Elle était l'annonce de ce qu'est aujourd'hui Israël. Quelle est donc l'annonce de la demande actuelle de M. Abbas?

Quelle méthode pour l'État palestinien ?

Tous les textes ayant une force juridique en droit international sans exception qui traitent du conflit israélo-palestinien depuis 1967, renvoient la solution du conflit israélo-palestinien à des négociations entre les parties. La résolution 242 du Conseil de sécurité de l'ONU, la 338, les accords d'Oslo de 1993 et en particulier l'Accord intérimaire de 1995, les stipulations du Quartet... Dans le sillage des accords d'Oslo un très long processus de négociation s'était d'ailleurs ouvert et il a duré plus de 15 ans, avec des hauts et des bas.

Or voici que Mahmoud Abbas rompt avec ce processus et demande unilatéralement une décision à l'ONU, où il sait qu'une majorité automatique condamne invariablement Israël et qu'elle est prête à souscrire à ses demandes pourvu qu'elles mettent Israël au pilori. C'est un coup de force juridique, la dénonciation de tous les engagements antérieurs de sa propre institution.

Comment justifie-t-il sa démarche de rupture? Par l'absence dans les faits de toute négociation, dont il impute la faute à Netanyahu. Du point de vue de la vérité cette affirmation est un déni, même si de grandes références occidentales comme le *New York Times* la reprennent à leur compte. Dès son arrivée en 2009, Netanyahu a affirmé sa position en faveur de la solution à deux États, et il s'est déclaré prêt à négocier immédiatement sans préalables. Il a décrété aussi, en signe de bonne volonté, un moratoire de 10 mois sur les constructions dans les implantations des Territoires.

Pourquoi Israël ne veut pas de l'État demandé à l'ONU par Mahmoud Abbas (Suite)

On pouvait imaginer que Abbas se précipiterait à la table des négociations, lui qui veut ardemment son État. Il refusa, proposant un subterfuge : des entretiens par personne interposée, qui bien sûr ne menèrent à rien. Fin décembre 2009, pour forcer sa réticence, l'administration Obama convoquait les parties à Washington pour une session de négociations sans préalables. Mahmoud Abbas accepta de prendre l'avion, mais d'emblée avec une restriction. Il quitterait la conférence en cas de reprise des constructions gelées pour 10 mois. Et on était tout prêt de l'expiration du moratoire. Il posait ainsi un préalable. Jamais les négociations israélo-palestiniennes n'avaient été conditionnées par un préalable. Mais ce préalable était en même temps un prétexte de rupture idéal. Il savait que Netanyahu ne pouvait pas accepter publiquement de négocier en obéissant à un ukase qui en appellerait d'autres. Le dirigeant israélien accepta quand même un gel des constructions "silencieux", non officiel mais bien réel, mais rien n'y fit, Abbas se cramponna à son refus. Obama tirait une leçon tardive de ces événements en s'abstenant de toute rencontre et de toute communication téléphonique avec lui depuis février 2011. Il ne le rencontrera à nouveau que le 21 novembre pour une tentative ultime de dissuasion

Mahmoud Abbas a donc torpillé les négociations en toute conscience, et avec le maximum d'habileté. Sa renonciation à une démarche coopérative a été parfaitement déliée.

La reconnaissance unilatérale est rejetée en France par de nombreuses voix situées sur tout l'éventail politique. 150 parlementaires de gauche et de droite ont signé une lettre au président de la République affirmant : "*..la reconnaissance unilatérale d'un État palestinien conduira les parties dans une impasse et condamnera le processus de paix à une mort certaine...*" Jean-Marie Le Guen souligne "[qu'] il est dangereux de pousser en faveur d'une décision unilatérale alors qu'on devrait réactiver la discussion multilatérale." (Le Monde du 20 septembre). Pour Manuel Valls, "*...il est de la responsabilité de la France (...) de mettre toute sa force, son amitié et sa fermeté au service de la négociation entre Palestiniens et Israéliens*" (Libération 19 septembre), une façon de demander au président de la République de voter "non" à l'ONU.

Une stratégie coopérative et de paix?

L'obstination de Mahmoud Abbas n'est pas la lubie d'un vieil homme. Il a montré sa finesse tout au long de sa longue carrière. Sa décision a été murie et elle est fondée sur de très solides motifs, sans doute même sur une vision stratégique. S'il avait intérêt à éviter aussi opiniâtrement la voie coopérative, c'est parce qu'elle l'obligeait à prendre des engagements dont il ne voulait pas ou qu'il n'avait pas les moyens politiques d'assumer, par manque de popularité, d'autorité, de soutiens.

Un État obtenu à l'ONU lui permet de ne pas faire de compromis territorial avec Israël, de ne pas renoncer, même partiellement, au "droit au retour" des réfugiés, de ne pas accepter l'encadrement incontournable de la souveraineté de son État qui doit être démilitarisé, de ne pas mettre un point final au conflit avec Israël. Mais surtout, ce contournement de la négociation lui permet de ne pas avoir à signer un traité quelconque introduisant la reconnaissance réciproque d'un État non-musulman, un État juif, au Proche-Orient. Il est à noter d'ailleurs qu'aucun dirigeant Palestinien n'a jamais paraphé un document reconnaissant ce pouvoir-là, de l'époque du mufti Amin al-Husseini jusqu'à Mahmoud Abbas.

On peut donc penser que le coup de force de Mahmoud Abbas vis-à-vis du processus de paix est à la fois un échappatoire et une manière de préserver sa survie personnelle. Arafat n'avait-il pas dit à Clinton en 2000, que s'il signait à Camp David, il pourrait l'inviter en même temps à ses funérailles.

Mais cette explication des motifs de Mahmoud Abbas n'est pas suffisante car elle ne prend pas en compte nombre de ses déclarations, ni celles, édifiantes, de son entourage. Elle se contente de décrire une tactique visant à créer un l'Etat palestinien entendu comme un aboutissement. **Mais n'est-ce pas plutôt un point de départ, l'étape et l'instrument d'un projet à venir.**

Dans une interview au New York Times du 17 mai 2011, Mahmoud Abbas donne des éclaircissements précieux sur sa vision du lendemain : "*L'admission de la Palestine aux Nations-Unies pavera la voie de l'internationalisation du conflit du point de vue juridique, pas seulement au plan politique. Elle permettra de porter nos exigences vis-à-vis d'Israël aux Nations-Unies, devant ses organes en charge des droits de l'homme et devant la Cour Pénale Internationale.*" Et son chargé des négociations, Saeb Erekat, abonde dans le même sens: "*Cette avancée montrera Israël tel qu'il est, un État qui occupe un autre État...*"

L'intention est claire: utiliser la reconnaissance, ne fut-ce que comme Etat-membre observateur, pour enclencher une dynamique judiciaire internationale contre Israël. C'est pour cela que l'un des principaux enjeux pour les Palestiniens est le vote des 37 États européens, qui donnerait une force politique suffisante à l'offensive politico-judiciaire en préparation.

Il est à présent évident que la démarche unilatérale palestinienne est une démarche offensive, et extrêmement agressive pour Israël. Tout le contraire de la démarche coopérative et constructive d'un État qui viserait à "*vivre en paix aux côtés d'Israël*" et à se bâtir un avenir. C'est l'assurance d'un véritable cauchemar: des mises en causes ininterrompues, des enquêtes et des rapports accusateurs, le risque de sanctions internationales, le champ

Pourquoi Israël ne veut pas de l'État demandé à l'ONU par Mahmoud Abbas (fin)

libre à la délégitimation. Il est prévisible que dans ce contexte les relations des deux "États" se détériorent et entrent dans une spirale négative, à l'opposé des processus coopératifs dont les peuples et la paix ont un besoin intense.

Quand Israël disparaîtra

Voilà une première raison pour Israël de redouter, et de désapprouver fortement, les projets actuels de Mahmoud Abbas. Mais on trouve dans les déclarations des Palestiniens des raisons supplémentaires qui aggravent singulièrement le tableau.

Au point où nous en sommes, la volonté palestinienne serait d'imposer un retrait israélien de la Judée, de la Samarie, et de Jérusalem Est. Les effets en seraient déjà explosifs. Mais à travers ces déclarations, cette volonté semble aller beaucoup plus loin. Le 5 septembre 2011, dans un nouveau commentaire repris par l'éternel *New York Times*, Mahmoud Abbas fait une confidence qui mérite une sérieuse attention. Il dit : *"Nous allons faire valoir qu'en tant que Palestiniens, nous vivons sous occupation depuis 63 ans"*. 63 ans et non 44 ans. S'il avait parlé de 44 ans d'occupation, on aurait entendu *"l'occupation depuis la guerre de juin 1967"*. Mais non, c'est depuis 63 ans, c'est à dire depuis 1948, date de la création d'Israël. Si l'on suit donc M. Abbas, son projet pour en finir avec l'occupation, ce n'est pas de récupérer la Cisjordanie et Jérusalem Est, c'est d'en finir avec l'État créé en 1948, c'est à dire d'en finir avec Israël.

Pour confirmer que cette vue est bien celle de l'actuel leadership palestinien "modéré", voici une déclaration à ANB TV de M. Nabil Shaat, le chef de la diplomatie du Fatah, support de M. Abbas, le 13 juillet dernier. Celui-ci déclare : *"La formule de deux États pour deux peuples est inacceptable pour nous. Nous pouvons décrire Israël comme un État pour deux peuples, mais nous, nous serons un État pour un peuple. Nous n'accepterons jamais une clause empêchant les réfugiés palestiniens de retourner dans leur pays, que cette initiative soit française, américaine, ou tchèque..."*

M. Abbas veut en finir avec une occupation qui dure depuis 1948, M. Shaat ne veut pas accepter *"deux États pour deux peuples"* et il veut assurer l'entrée en Israël des 4 ou 7 millions de réfugiés palestiniens. Il ne manque plus que la déclaration du 13 septembre de Maen Areikat, l'ambassadeur de l'OLP aux Etats-Unis lors d'une réunion organisée par *Christian Science Monitor* pour parvenir à une vue d'ensemble : *"Le futur État palestinien sera 'free of Jews'"*. Traduisons : il sera *"Judenrein"*, ou encore *"interdit aux Juifs"*. Pas aux Israéliens, aux Juifs.

En finir avec l'occupation de 1948, libérer toute entrave à l'entrée de l'État juif à des millions de réfugiés palestiniens, refuser le moindre Juif dans l'aire de l'État reconnu

par l'ONU. C'est pour le nouvel État un programme éradicateur et un programme raciste dans son essence. Et c'est bien ce programme qui est soumis à l'ONU par les "modérés" de l'Autorité palestinienne et du Fatah.

Un tel État éradicateur, trouverait dans l'admission à l'ONU, ne fut-ce que comme membre observateur, tout un arsenal de mesures pour mener à bien son entreprise. Il pourrait interdire à Israël de survoler son territoire par où passe une route aérienne d'accès à l'aéroport Ben Gourion, il pourrait passer des accords avec la Syrie, avec l'Iran, ou avec tout autre État pour déployer par exemple un système de missiles à quelques centaines de mètres de la Knesset ou du quartier des administrations gouvernementales, il pourrait devenir à l'instar de Gaza un tremplin naturel de la guerre permanente.

Ce programme n'est pas apparu avec la rosée du matin. Il s'inscrit dans la droite ligne d'une très vieille décision de l'OLP. En juin 1974, son comité central avait adopté au Caire une résolution, dite du *"plan par étapes"*. Sous l'influence des communistes vietnamiens, l'OLP abandonnait le programme consistant à *"jeter les Juifs à la mer"*, pour une stratégie visant à dévorer Israël lentement, étape par étape, en saisissant toutes les occasions d'avancées partielles obtenues par tous moyens.

La grande réalisation de ce plan a été la signature des Accords d'Oslo qui octroyaient à l'OLP un territoire, une petite armée, et une population. L'Intifada de septembre 2000 apportait ensuite Gaza, grâce à une combinaison originale de violences terroristes, de campagnes d'opinion et de diplomatie. L'étape d'aujourd'hui consiste à se saisir de la Cisjordanie et de Jérusalem Est. Demain, l'arme de l'État octroyé par l'ONU ouvrira de nouveaux horizons.

On peut comprendre à présent qu'Israël s'alarme si grandement de la demande de reconnaissance d'un État palestinien par une majorité automatique de l'ONU. On comprend mal par contre que toute l'Europe, si attachée aux valeurs démocratiques, dont la dette envers le peuple juif est si immense, ne se lève pas dans l'unanimité pour s'opposer à ce coup de force, cet État *judenrein* et raciste en gestation, cette promesse d'une guerre interminable aux Juifs sur une terre où la communauté internationale leur a maintes fois reconnu des droits historiques.

Les dirigeants palestiniens ont-ils jamais tracé pour la "Palestine" une perspective inventive, ont-ils dessiné le moindre avenir de modernité et de prospérité pour leur peuple? Dans leur projet d'aujourd'hui, quel institut technologique, quel programme agricole, quelle filière industrielle, quelle coopération scientifique, quelle modernisation de l'enseignement, quelle émancipation de la femme? Quelle autre vision concrète que celle de faire la chasse aux Juifs ?

Jean-Pierre Bensimon

France, une politique étrangère illisible

Extraits d'un article de Michel Gurfinkiel du 20 septembre 2011

<http://www.michelgurfinkiel.com/articles/386-France-Une-politique-etrangere-illisible.html>

- La France s'en est toujours tenue, jusqu'à présent, à la définition classique de l'Etat : un gouvernement aux rouages clairement définis, exerçant de manière incontestée son autorité sur une population, à l'intérieur d'un territoire exactement délimité. De toute évidence, la Palestine (ou ce que l'on entend par là) ne correspond pas actuellement à ces critères. Elle n'a pas un gouvernement, mais au moins deux, qui prétendent chacun être le seul véritable.

Ces deux pouvoirs exercent leur autorité, chacun dans sa sphère géographique, de manière arbitraire et tyrannique ; l'un et l'autre sont contraints de composer avec d'autres pouvoirs, soit domestiques (éléments dissidents), soit étrangers (Etat d'Israël, institutions internationales, autres Etats ou entités étrangères intervenant à des titres divers dans sa vie interne).

Enfin, ils revendiquent l'un et l'autre des territoires relevant sans discussion aucune d'un Etat reconnu par la communauté internationale – Israël – ou susceptibles de lui être rattachés en fonction du droit international.

Ces faits auraient dû persuader la France de s'opposer avec force, dans les circonstances actuelles, à la reconnaissance internationale d'un soi disant Etat de Palestine. Elle ne l'a pas fait.

Elle a même envisagé de s'abstenir dans les débats qui auront lieu sur ce sujet à l'Assemblée générale et peut-être au Conseil de Sécurité : ce qui revient à donner une même valeur aux deux thèses en présence, celle qui est conforme au droit et aux usages, et celle qui les ignore.

- La France qualifie la ligne de démarcation israélo-transjordanienne puis israélo-jordanienne en vigueur de 1949 à 1967 de « frontière internationale » et veut contraindre Israël à s'y retirer. Mais elle ne l'a pas reconnue elle-même pour telle, notamment à Jérusalem, puisqu'elle refuse, aujourd'hui encore, de considérer le secteur contrôlé par les Israéliens dans les années 1949-1967 – « Jérusalem-Ouest » - comme une partie intégrante de l'Etat hébreu, et donc d'y installer une ambassade.
- Même si les lignes de 1949-1967 avaient un statut de « frontières internationales », la France ne pourrait remettre en question le droit d'Israël, explicitement admis et affirmé par la résolution 242 du Conseil de Sécurité

de l'Onu, consécutive aux agressions arabes qui avaient conduit à la guerre des Six Jours, de disposer de frontières « sûres et reconnues », et de conserver au moins une partie des territoires conquis à l'occasion de ce conflit, y compris à Jérusalem. Pourtant, elle le fait constamment.

- La France ne rejette pas d'emblée et explicitement la revendication tendant à faire de Jérusalem – ou de « Jérusalem-Est » - la capitale d'un Etat arabe de Palestine.



Elle s'élève pourtant explicitement contre la revendication opposée, beaucoup plus fondée en droit, tendant à faire de cette ville, ou du moins de « Jérusalem-Ouest », la capitale de l'Etat d'Israël.

- La France affirme, selon la formule du général de Gaulle, que « sa cause est celle de l'homme ».

Elle a fait du droit des peuples à

disposer d'eux-mêmes, depuis que le roi Louis XVI a apporté son soutien à la cause des *Insurgents* américains, un principe de sa politique étrangère.

On ne comprend pas, dès lors, qu'elle n'exige pas des pays arabes et islamiques en général et des pouvoirs arabes palestiniens en particulier de reconnaître explicitement, sans faux fuyant ni ruse sémantique, le droit des Israéliens à disposer d'eux-mêmes, avant de reconnaître celui des Palestiniens.

- Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes s'applique en particulier à Jérusalem. On ne comprend pas que la France, si prompte à invoquer ses principes, n'ait pas accordé plus de considération à l'importance exceptionnelle que Jérusalem revêt pour le peuple juif et pour les Israéliens, ni au fait que les Juifs y constituent la majorité relative de la population depuis 1845, et la majorité absolue depuis 1868. On ne comprend pas non plus que la France soit indifférente aux sentiments des Arabes palestiniens vivant à « Jérusalem-Est » qui, selon un sondage réalisé en 2010 et actualisé en 2011, préfèrent à 70 % Israël à un Etat de Palestine.
- La France demande aujourd'hui à l'Union européenne d'adopter une attitude commune à l'Onu sur la question israélo-palestinienne. Ce qui, la moitié de l'Europe étant opposée à la reconnaissance, dans les circonstances présentes, d'un prétendu Etat de Palestine, revient à vouloir imposer à cette moitié le point de vue pro-palestinien de l'autre moitié.

Le socle juridique d'un État juif sur la terre de l'ancienne Palestine

Ne nous y trompons pas! Le débat actuel sur la reconnaissance d'un État palestinien masque un autre débat, le seul vrai débat, celui qui porte sur la légitimité et la pérennité d'un État non-musulman, l'État juif, sur la terre de l'ancienne Palestine. Sur ce vrai débat, on entend clairement les voix du Hamas et du Hezbollah, celles de l'Iranien Ahmadinejad, du Turc Ahmet Davutoglu, et ces voix convergent pour dire "Non, pas d'État juif, destruction de l'entité sioniste, état binational, etc.". Du côté des musulmans "modérés", la parole publique est rare sur le sujet, prudence oblige, mais les moues sont entendues et les artifices rhétoriques assez explicites. Quant aux officiels occidentaux, derrière les pétitions de principes et les serments de fidélité aux valeurs, l'embarras est immense, le sarcasme affleure, et l'irritation est mal contenue.

La question véritable et centrale étant celle de la légitimité et la pérennité d'Israël, il faut revenir aux données

historiques et juridiques fondamentales. Il faut rappeler une fois encore la genèse de l'état juif à



Lord Balfour

l'époque contemporaine, les engagements et les principes édictés dans des actes et déclarations de la communauté internationale doués d'une grande valeur juridique.

Israël est sans doute l'État sur lequel la communauté internationale s'est prononcée avec le plus de précision. De ce point de vue ses fondements sont parmi les plus solides au monde, sa création a été recommandée par deux votes des instances internationales les plus déterminantes de leur époque, la Société des Nations en 1922 et l'ONU en 1947.

Si l'on veut être plus précis, il faut se référer à plusieurs actes:

- La Déclaration Balfour du 2 nov 1917;
- La résolution de la conférence de San Remo du 24 avril 1920, qui reprend intégralement la Déclaration Balfour et prévoit de remettre au Royaume Uni un mandat pour mener à bien le projet de foyer national juif. Le mandat britannique sera validé par la SDN le 24 juillet 1922 à Londres.
- Le plan de partage de l'ONU 1947 qui propose la création simultanée d'un État juif et d'un État arabe entre le Jourdain et la Méditerranée;
- Les accords d'Oslo (1993-1996) ne font pas partie de cette liste

Page suivante

Déclaration Balfour

"Le gouvernement de Sa Majesté envisage favorablement l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif, et emploiera tous ses efforts pour faciliter la réalisation de cet objectif, étant clairement entendu que rien ne sera fait qui puisse porter atteinte ni aux droits civils et religieux des collectivités non juives existant en Palestine, ni aux droits et au statut politique dont les juifs jouissent dans tout autre pays.

"Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette déclaration à la connaissance de la Fédération sioniste."

Lord Balfour, le 2 nov 1917

Paris avait anticipé de quelques mois la déclaration Balfour

Lettre de Jules Cambon, secrétaire général du ministère français des Affaires Etrangères à Nahum Sokolow membre de l'exécutif sioniste, du 4 juin 1917

Monsieur,

"Vous avez bien voulu m'exposer le projet auquel vous consacrez tous vos efforts et qui a pour objet de développer la colonisation israélite en Palestine. Vous estimez que si les circonstances le permettent et l'indépendance des Lieux Saints étant assurée d'autre part, ce serait un acte de justice et de réparation que d'aider, par la protection des puissances alliées, à la renaissance de la nationalité juive dans cette terre d'où le peuple d'Israël fut exilé il y a tant de siècles.

Le gouvernement français, qui est entré dans cette guerre pour défendre un peuple injustement attaqué, et qui continue la lutte pour assurer la victoire du droit sur la force, ne peut qu'éprouver de la sympathie pour votre cause, dont le triomphe est lié à celui des alliés.

Le socle juridique d'un État juif sur la terre de l'ancienne Palestine (suite)

car ils renvoyaient l'élaboration d'un statut final à des négociations qui n'ont jamais abouti.

Il faut souligner que la mention **"étant clairement entendu que rien ne sera fait qui puisse porter atteinte ni aux droits civils et religieux des collectivités non juives existant en Palestine, ni aux droits et au statut**

nant que la Conférence de San Remo de 1920 a été occulté et ignoré par la communauté des Nations, et que les droits qu'elle conférait au peuple Juif ont été illégalement méconnus, amputés et finalement déniés.

« Nous affirmons qu'une paix juste et durable, fondée sur des frontières justes et reconnues par tous les Etats de la région, ne peut être établie que sur la

Extrait des "attendus" qui encadrent le Mandat britannique

"Attendu que les Grandes puissances alliées ont décidé que le Mandat devra faire passer dans les faits la déclaration du gouvernement de Sa Majesté britannique publiée le 2 novembre 1917 et adoptée par lesdites Puissances, en faveur de l'établissement d'un foyer national du peuple juif en Palestine, étant clairement entendu que rien ne sera fait qui puisse porter atteinte ni aux droits civils et religieux des collectivités non juives existant en Palestine, ni aux droits et au statut politique dont les juifs jouissent dans tout autre pays et

"Attendu que cette reconnaissance est fondée sur le lien historique du peuple juif avec la Palestine et qu'elle est le socle de la reconstitution de son foyer national dans ce pays ..."

politique dont les juifs jouissent dans tout autre pays" a été introduite dans la Déclaration Balfour pour apaiser les objections de certains dirigeants juifs anglais de l'époque. Claude Montefiore et David Alexander publièrent leur manifeste dans *The Time*, juste avant la signature de la Déclaration et ils parvinrent à la faire modifier. Au cours de ses 63 ans d'existence Israël a scrupuleusement respecté les droits civils et religieux des collectivités non juives sur son territoire, tandis que ceux des Juifs ont été bafoués – c'est peu dire – aussi bien en Europe que dans le monde arabo-musulman aujourd'hui.

C'est en fonction de ces décisions internationales que suite à la commémoration du 90^{ème} anniversaire de la Conférence de San Remo les 24 et 25 avril 2010, *l'Alliance Européenne pour Israël* a publié une déclaration synthétique qui mérite d'être rappelée aujourd'hui:

« Nous réaffirmons l'importance de la Résolution de San Remo du 25 avril 1920, où la Déclaration Balfour était reprise dans sa totalité. Elle dessinait la carte d'un Moyen-Orient moderne en application des accords intervenus au sein du Conseil Suprême des puissances Alliées (Grande Bretagne, France, Italie, Japon, et les Etats-Unis en tant qu'observateur). Ultérieurement approuvée à l'unanimité par la Société des Nations, la Résolution demeure irrévocable, et juridiquement valide et contraignante jusqu'à ce jour.

« Nous insistons sur le fait que la Résolution de San Remo de 1920 inscrivait les droits nationaux spécifiques des Juifs sur la terre d'Israël dans le droit international. Elle reconnaissait aussi la force du lien historique entre le peuple Juif et cette terre antérieurement connue sous le nom de Palestine.

« Nous rappelons qu'un événement aussi détermi-

base de la reconnaissance des droits du peuple juif édictés de longue date et désormais partie prenante du droit international. »

Alors que la majorité automatique de l'Assemblée générale de l'ONU va être saisie à la fin septembre d'un texte visant à une reconnaissance unilatérale d'un État palestinien, résumons:

1. La légalité d'un État juif dans l'ancienne Palestine découle de *"la reconnaissance d'un lien historique entre le peuple juif et la terre de la Palestine"* et non d'une volonté de "réparer" les horreurs de la Shoah;
2. Du fait de ce lien entre les Juifs et la terre de Palestine, les plus hautes instances internationales précédant et suivant la seconde guerre mondiale (SDN puis ONU) ont reconnu le droit des juifs à "un foyer national" et à "un état juif" entre le Jourdain et la Méditerranée. Ces droits perdurent en l'état dans la mesure où il n'a pas été possible à ce jour de signer un traité de paix israélo-arabe ou israélo-palestinien contenant de nouvelles dispositions; Qualifier "d'occupation" la présence actuelle d'Israël dans les anciennes Judée et Samarie est donc un contresens ou une manœuvre idéologique d'intoxication;
3. C'est sur cette base que doivent être définies les frontières "sûres et reconnues" de l'État d'Israël et non sur les lignes de démarcation militaires de 1949, appelées abusivement – ou plutôt frauduleusement – "frontières de 1967";
- 4 La souveraineté juive ayant été établie sur la base de ces dispositions de haute valeur historique et juridique, aucune instance internationale n'est habilitée à définir et à imposer unilatéralement un nouveau statut sans qu'il soit débattu avec la partie juive et qu'il ait recueilli son agrément.

Israël est en situation difficile

par Bret Stephens , The Wall Street Journal du 13 septembre 2011

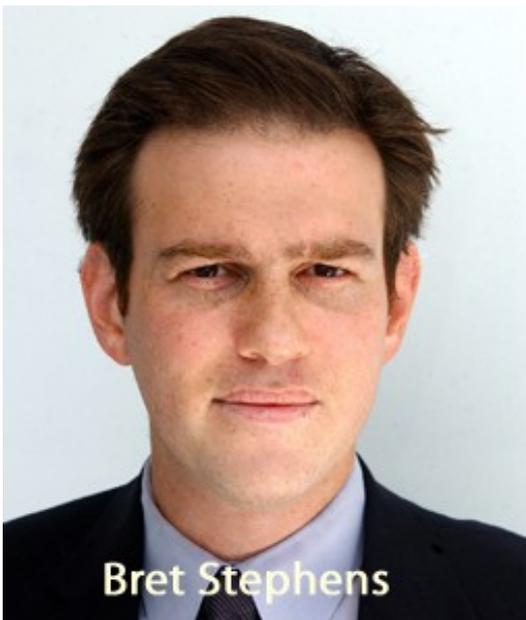
En quoi la situation d'Israël est-elle difficile? En ceci : ce pays est entouré pratiquement de tous cotés d'ennemis décidés à le détruire. Et trop de gens qui se disent ses amis s'impliquent dans sa sécurité de façon ambiguë.

Prenons l'exemple des événements qu'Israël a connus au cours du mois écoulé :

- le 18 août, 8 Israéliens étaient tués dans une opération militaire sophistiquée près de la frontière avec l'Égypte;
- du 18 au 24 août, quelque 200 missiles et obus de mortier de gros calibre, de fabrication industrielle, étaient tirés depuis Gaza;
- le 1er septembre, la direction de l'Agence iranienne pour l'énergie atomique annonçait qu'elle allait déplacer le gros de ses équipements affectés à l'enrichissement vers un site puissamment fortifié près de la ville de Qom;
- le 2 septembre, les Nations Unies publiaient un rapport sur l'incident du 2 mai 2010 impliquant une flottille turque, qui confirmait le droit d'Israël de procéder au blocus naval de Gaza et qui soulignait que les commandos israéliens avaient été confrontés "à une résistance organisée et violente." Le gouvernement turc répondit avec rudesse, rappelant son ambassadeur à Tel Aviv et expulsant d'Ankara de celui d'Israël;
- le 4 septembre, les États-Unis formulaient une dernière demande à l'Autorité palestinienne pour qu'elle renonce à sa tentative de reconnaissance de son État par les Nations unies. Cette initiative balayait des décennies d'accords internationaux stipulant qu'un État palestinien ne pourrait être créé que sur la base de négociations. L'Autorité palestinienne rejeta la requête insistante des Américains;
- le 8 septembre, le premier ministre turc annonçait que des navires de guerre escorteraient les futures flottilles pour Gaza ;
- le 9 septembre, des milliers de manifestants déchainés investissaient et saccageaient l'ambassa-

de d'Israël au Caire. Israël évacuait presque toute sa mission diplomatique dès le lendemain matin.

Sur un autre plan, le 5 septembre, une organisation appelée NGO monitor rapportait qu'un sous-directeur du Nouveau Fonds Israélien (New Israel Fund ou NIF), était cité en février 2011 dans un câble du Département d'État publié par Wikileaks. Il avait dit que "*la disparition d'un État juif ne serait pas la tragédie redoutée par les Israéliens, puisque ce serait une avancé démocratique.*"



Le NIF se définit lui-même comme un groupe "*qui voit Israël comme à la fois la patrie des Juifs et une société partagée, en paix avec elle-même et avec ses voisins.*"

Il est possible que le cas de ce responsable (désormais un ancien responsable) du NIF soit relativement rare. Il est possible aussi qu'il soit simplement rare que de tels propos, tenus hors micro, arrivent sur la place publique. Cependant, il n'est pas rare de rencontrer l'idée que la légitimité d'Israël dépend de son comportement moral, sachant le jugement de

ce comportement est le monopole d'étrangers critiques ou de contempteurs israéliens attirés.

La légitimité du Pakistan ou du Zimbabwe est-elle remise en cause par le chaos qui préside aux pratiques locales en tant qu'États auto-gouvernés ? Personne ne la remet en cause. De même, y a-t-il beaucoup de gens pour dire que l'Autorité palestinienne, dont la moitié du territoire est régie par un groupe terroriste et l'autre moitié par un président dont le mandat a expiré depuis plus de deux ans, n'a pas vraiment gagné le droit moral de créer un État ? Seul Israël est perpétuellement sur la sellette. Seul Israël est tenu de rendre des comptes en permanence sur sa moralité, dans diverses circonstances, suite aux attentats que les terroristes lui infligent. Comme l'a dit en 1968 Eric Hoffer, les Juifs sont supposés être "*les seuls Chrétiens authentiques au monde.*"

Et ensuite vient l'argument qu'Israël occupe un pays qui appartient à un autre peuple. Et qu'il compromet son avenir en tant que démocratie comme le montrent des courbes démographiques bien connues. Et que tout cela a des effets destructeurs, on le dit souvent, sur l'âme d'Israël.

Israël est en situation difficile (suite)

Cependant, ceux qui se préoccupent de l'âme d'Israël seraient plus convaincants s'ils témoignaient d'un minimum de respect pour l'esprit d'Israël. Aujourd'hui Israël est associé à un stéréotype détestable. Il serait trop intelligent pour commettre de grosses bourdes en matière militaire ou politique. Ses erreurs ne peuvent donc être que malveillance délibérée.

Mais Israël est aussi associé à un autre stéréotype, selon lequel il est trop aveugle et trop stupide pour reconnaître qu'il est de son intérêt stratégique d'accepter un État palestinien.

Viendra-t-il à l'esprit des soi-disant amis d'Israël que 18 ans d'efforts avortés pour se concilier les Palestiniens n'incitent pas les Israéliens à déborder d'enthousiasme à l'idée d'un État palestinien ? Qu'est-il advenu de leur offre d'un État repoussée avec dédain en 2000 et en 2008, de leur retrait des habitants des implantations de Gaza en 2005. De quoi les convaincre leur l'expérience de ce qu'une Bande de Gaza "libérée" est très vite devenue. Peut-on accepter chez nous l'idée que la menace démographique à long terme est un risque

secondaire quand on est confronté à la menace immédiate d'un Iran doté de l'arme nucléaire, d'une Egypte devenue hostile, et d'un leadership palestinien toujours aussi irrédentiste ? Peut-on donner tout son sens à l'intérêt que l'on manifeste pour la démocratie des Israéliens en accordant quelquel crédit aux conclusions auxquelles ils aboutissent sur les véritables perspectives de paix, et qu'il traduisent dans leur choix électoraux ?.

Aujourd'hui, la sombre menace existentielle qui pèse sur Israël ne hante aucune démocratie au monde de façon comparable. Les événements du mois écoulé démontrent que la menace qui plane sur ce pays n'est pas seulement fantomatique. Les efforts qu'Israël a faits pour apaiser l'animosité de ses ennemis et désarmer le mépris de ses détracteurs ont échoué. Mais est-il excessif de demander à ses amis de le soutenir en ce moment, et cette fois sans ergoter ou multiplier les réserves ?

Traduction : Danielle Sarano

Israël n'est pas seul !

Lettre des 14 sénateurs les plus influents, démocrates et républicains, au président Obama, avant son discours du 21 septembre devant l'Assemblée générale des Nations Unies

Cher Président,

Au moment où vous vous préparez à vous adresser à l'Assemblée générale des Nations Unies, nous vous écrivons pour vous exprimer notre inquiétude devant un certain nombre de développements préoccupants du Moyen-Orient qui exposent Israël, notre allié, à de graves défis, et qui affectent tout autant nos propres intérêts de sécurité dans la région.

Nous sommes profondément déçus de constater que le président Mahmoud Abbas semble déterminé à ne pas tenir compte de vos efforts continus pour le persuader de retourner à la table des négociations avec Israël, et à s'engager au contraire dans une action diplomatique unilatérale à New York au détriment des intérêts de la paix. Nous sommes également préoccupés par la rhétorique anti-israélienne de ces dernières semaines du premier ministre turc Erdogan suite au rapport Palmer. Cela nuit à la réputation de la Turquie aux Etats-Unis, en particulier si cette rhétorique s'accompagne d'une attitude passive face à la répression brutale en Syrie. Pour finir, l'attaque de l'ambassade israélienne par la foule au Caire, au début du mois, a été un élément de profonde déstabilisation. Nous nous réjouissons de votre action immédiate et directe en direction des autorités égyptiennes pour sauver la vie des six membres du personnel de l'ambassade piégés dans ses locaux.

Nous croyons qu'il est impératif que vous parliez avec force, directement et publiquement, de la préoccupation des Etats-Unis face à ces développements. Nous devons indiquer clairement que nous ne tolérerons pas les menaces continues qui visent Israël, qu'elles émanent de gouvernements ou de particuliers de cette région, de même que les tentatives de délégitimation d'Israël à l'ONU ou dans d'autres forum internationaux. La violence et l'unilatéralisme visant Israël doivent rencontrer l'opposition la plus forte des États-Unis.

Les attaques politiques et physiques contre Israël représentent un danger réel pour les perspectives de paix au Moyen-Orient et elles risquent de plonger toute la région dans la violence. Un sentiment d'isolement croissant n'encouragerait pas beaucoup Israël à faire avancer le Moyen-Orient dans une direction positive. Nous vous invitons donc à saisir l'occasion de votre discours aux Nations Unies à la fin du mois pour réaffirmer la détermination de l'Amérique aux côtés d'Israël en ces heures difficiles et en expliquer les raisons..

Le monde entier vous observera et entendra votre voix quand vous parlerez à l'ONU la semaine prochaine. Le monde doit apprendre sans équivoque, de votre bouche, qu'Israël – notre ami, notre allié et partenaire stratégique -- n'est pas seul face à ces menaces.

Nous attendons avec intérêt votre réponse.

Israël surpasse le monde arabe [en matière de recherche]

C'est sous ce titre que le journal qatari *The Peninsula* du 25 Juin 2011 rend compte d'un rapport effectué par un chercheur de l'Université Arabo-américaine de Palestine sur les dépenses comparées d'Israël et des pays arabes en matière de recherche. Les données sont stupéfiantes. L'énorme potentiel humain, géographique et financier du monde arabe ne produit collectivement que 5% des brevets déposés par Israël, qui est en comparaison un minuscule confetti. Le drame arabe contemporain est résumé dans ces chiffres. Les Arabes devraient en étudier soigneusement les causes.

DOHA : Il n'y a aucun doute, Israël est supérieur à tous les pays arabes en matière de technologies de l'information. Une étude comparative entre les nations arabes et Israël "Recherche scientifique et brevets industriels comparés" conduite par le Dr Khalid Said Rubaia, un chercheur palestinien de l'Université Arabo-américaine de Palestine nous fournit ces indications.

Selon ce rapport, Israël affecte 4,7 pour cent de son PIB total à la recherche scientifique, ce qui est le ratio le plus élevé au monde. En regard, les États arabes dépensent 0,2 pour cent de leur revenu global et pays arabes d'Asie autour 0.5 pour cent pour la recherche.

Concernant des brevets industriels, Israël a enregistré 16.805 brevets. De leur côté, les pays arabes ont déposé seulement 836 brevets, soit

5 pour cent du total israélien.

La dépense de recherche israélienne représente entre 0.8 et 1 pour cent des dépenses mondiales en matière de recherche alors que les États Arabes contribuent à hauteur de 0.4 pour cent. Cela signifie qu'Israël dépense deux fois plus que les pays arabes dans ce domaine.

Israël affecte 4,7 pour cent de son revenu global à la recherche. alors que les pays arabes se contentent de dépenser 0,2 pour cent de leur revenu. Les États-Unis dépensent environ 2,7 pour cent de leur revenu, le Royaume Uni 1,8 pour cent et l'Allemagne 2,6 pour cent.

Les pays arabes d'Asie déboursent moins de 0,1 pour cent de leur revenu total pour les travaux de recherche, ce qui représente cinq fois moins que les pays africains qui leur

affectent 0,5 pour cent de leur revenu selon un rapport de l'UNESCO. Les pays arabes dépensent environ moitié moins qu'Israël, bien que leur PIB soit 11 fois supérieur au sien et que leur superficie soit plus de 649 fois plus grande.

Du point de vue de la dépense de recherche scientifique par tête, Israël se situe en position de numéro un mondial avec une dépense de 1272,8 \$. Les États-Unis occupent la seconde place avec 1205,9 \$ et le Japon la troisième avec 1153,3 \$. Les pays arabes occupent un rang cent fois inférieur à Israël avec une dépense par tête annuelle de 14,7 \$.

Et les pays arabes d'Asie riches en pétrole ne dépensent que 11,9 \$ per capita, qui est l'équivalent des pays pauvres d'Afrique dont le niveau de la dépense de recherche par tête atteint 9,4 dollars.

Les vaches élevées en Israël sont sans égales au monde



Sous le titre "Les vaches d'Israël, plus performantes que leurs homologues étrangères", Nadav Shemer donne des informations bien documentées dans Jerusalem Post du 6 juillet dernier.

En 2009, elles produisaient en moyenne 10.228 kg de lait (40.000 litres) soit davantage que les vaches américaines (9.331 kg), japonaises (7497 kg), européennes (6.139 kg) et australiennes (5.601 kg) selon des données publiées par le Bureau central des statistiques avant la fête de Chavouot où les Juifs consomment traditionnellement des aliments lactés.

Un total de 1.304 millions de litres de lait de vache a été produit en Israël en 2010, en légère augmentation l'année précédente.

Du côté de consommation, les produits laitiers et le miel ont représenté en moyenne 2,2% pour cent des dépenses des ménages israéliens. (...) Notamment, le prix du lait a chuté de

Israël : 30 000 femmes otages

Hemla lutte contre l'intifada silencieuse

Magazine Kabyle Mag, le 2 septembre 2011 www.kabylemag.com

L'association Hemla lutte contre ce que l'on nomme en Israël «l'intifada silencieuse». L'information sur cette réalité n'est pas relayée en Europe .

De quoi s'agit-il ?

Des femmes juives israéliennes ou d'autres nationalités, sont régulièrement enlevées en Israël, séquestrées, maltraitées et violées dans les Kfars (villages) arabes.

L'association Hemla existe depuis 13 ans, avec à sa tête une rabbanite Ra'Hel Baranes qui consacre sa vie à sauver et à réparer les vies de ces femmes qui se sont échappées. Elle les recueille dans un foyer afin de pouvoir les relancer dans la vie.

Hemla est composée de 3 équipes :

- Une équipe de sauvetage qui risque sa vie tous les jours pour sauver les jeunes filles.
- Une équipe de prévention qui cherche dans les 4 coins d'Israël, dans les restaurants, hôtels, bars, supermarchés, universités, écoles, et autres, des jeunes filles de tout milieu social risquant de tomber dans ce piège.
- Une équipe au bureau qui reçoit les appels au secours des filles, parents, grands-parents, amis, etc. qui doivent recevoir une réponse immédiate.

Pour l'association Hemla, le plus difficile est de sauver ces filles "avant qu'elles n'aient d'enfants de ces viols innommables".

30 000 femmes otages dans le plus grand silence

L'association Hemla essaie, au travers des médias de poursuivre son travail de prévention et de sensibilisation... Hélas et sans grande surprise, l'Europe se refuse à diffuser ce type d'information.

Des témoignages très durs de femmes se multiplient. Une jeune fille séduite sur son lieu de travail d'étudiante par un certain Avi... qui un jour de ballade ordinaire après 3 mois de fréquentation, l'emmènera de force dans un Kfar arabe, où elle est violée par Ibrahim (véritable prénom d'Avi) réduite à l'état d'esclave par la mère de ce dernier... elle avait subi pendant 1 an menaces, viols, coups, coupure totale avec le monde... et un

enfant était né de ces atrocités, lorsque l'association Hemla l'a sauvée.

Ces hommes sont fiers de pouvoir ramener une Juive à la maison, comme s'ils remportaient une victoire, la victoire du jihad sur le peuple juif, **et ils sont payés pour chaque fille juive détournée.**

Leur technique est très au point. Ils choisissent leur proie. Ibrahim, Moussa et Youssouf deviennent Avi, Moshé ou Yossi, montrant beaucoup d'intérêt et de respect au début.

La jeune fille est piégée, prisonnière de cet homme. Si elle a le malheur de vouloir le quitter, les menaces et le calvaire commencent, pouvant se répercuter sur des familles entières.

Le but est de corrompre le judaïsme en engrossant les filles détournées.

Certaines jeunes filles prises au piège n'ont que **14 ans !**

Les rencontres se font comme toutes les rencontres au monde, dans les universités, les boîtes de nuit, les bars, ou sur la plage...

Plus de 30 000 filles sont actuellement otages des arabes israéliens et palestiniens... souvent avec des enfants issus des viols.

Une question : pourquoi l'Europe, grande avocate de la cause féministe, ne relaye pas cette information ?



Suite de la page 12 0.9% en 2010 quoique l'indice des prix à la consommation ait augmenté 2,7% dans la même année. (...)

L'administration en charge de l'industrie laitière en Israël, estime que le fromage blanc est actuellement le plus prisé des fromages dans le pays. La consommation locale est de 52.000 tonnes par an. Les yogourts aux fruits et à la crème

me gagnent aussi en popularité. Selon le PDG de Shayke Drori, "Israël est une puissance dans le domaine des produits laitiers. Une brève visite dans n'importe quel supermarché donne une idée de la grande variété de produits de qualité qui apportent une contribution significative à notre menu quotidien. A côté de l'industrie laitière se développe des petites unités spécialisées qui fabriquent d'ex-

cellents fromages ". Les institutions de santé du monde entier recommandent généralement de consommer trois rations de laitage par jour, affirme l'administration du secteur, ajoutant qu'ils contiennent du calcium, mais aussi de la vitamine A, de la vitamine B12, du potassium et du magnésium.

Palmer contre Goldstone: quels enseignements à tirer ?

Par Gerald M. Steinberg et Gidon Shaviv *Jerusalem Post*, 9 juillet 2011, traduction Jean-Pierre Bensimon

Le blog "Lawfare" titrait son commentaire du rapport Palmer "Les Nations Unies donnent raison à Israël" en précisant que c'était ni une plaisanterie, ni une farce du 1er avril. Cette réflexion pince-sans-rire donne une idée de la perception du niveau d'objectivité de tout rapport de l'ONU sur Israël.

Israël est régulièrement accablé dans les conclusions des commissions de l'ONU, en particulier quand les droits de l'homme et les questions humanitaires sont invoqués.

C'est pour cela que le récent rapport de la commission Palmer mérite un intérêt spécial. Palmer a enquêté sur les événements qui ont entouré le décès de soi-disants "activistes pour la paix" qui essayaient de forcer le blocus naval israélien de Gaza en mai 2010.

Si on le compare à des rapports antérieurs, il a fait preuve d'une impartialité sans précédent. La Commission a conclu que le blocus israélien de Gaza était légal, tout en critiquant Israël pour son utilisation disproportionnée de la force contre les membres de l'organisation d'IHH qui ont attaqué les commandos israéliens montant à bord des bateaux. Le contraste était saisissant avec le rapport Goldstone, notoirement partisan. Son auteur, le juge Richard Goldstone a même répudié récemment son propre rapport.

Plusieurs facteurs semblent expliquer le contraste entre les rapports Palmer et Goldstone.

En premier, les organes de l'ONU commanditaires des deux rapports étaient différents. La Commission "d'établissement des faits" de Goldstone émanait du Conseil des Nations Unies pour les Droits humains (UNHRC) où siègent 47 Etats, dont la Chine, le Qatar, l'Arabie Saoudite et, jusque récemment, la Libye et même l'Iran. L'UNHRC a inscrit un seul pays, Israël, à son ordre du jour permanent et il le condamne invariablement.

Le bilan des activités du UNHRC est fondamentalement biaisé.

A l'inverse, la commission Palmer a été formée sous les auspices du Secrétaire général de l'ONU, et elle lui a remis directement ses conclusions. Ce n'est pas le cas à l'UNHRC, dont l'état major et la majorité des pays membres sont hostiles à Israël.

En conséquence, du fait de cette différence structurelle, les deux commissions ont reçu des mandats très dissemblables. Le mandat donné à Goldstone par l'UNHRC était "d'étudier les violations du droit humanitaire international par la puissance d'occupation, Israël..." Le mandat était tellement biaisé que Mary Robinson (ancienne commissaire de droits de l'homme de l'ONU et très critique d'Israël), et l'ancien Président finlandais Martti Ahtisaari ont refusé de diriger la commission. Au début, Goldstone a également refusé, mais il a finalement accepté après avoir prétendument élargi son mandat aux violations commises par toutes les parties au conflit. Le mandat élargi n'a jamais reçu d'agrément formel du HRC, ce qui a motivé la décision d'Israël de ne pas coopérer avec Goldstone.

Le mandat de la commission Palmer, était quant lui clair et honnête. Elle devait "examiner et identifier les faits, les circonstances et le contexte de l'incident, et fournir des recommandations sur la façon d'éviter qu'ils se reproduise à l'avenir." Ce mandat a encouragé Israël à participer.

La seconde différence réside dans la constitution des deux commissions. Geoffrey Palmer est un ancien premier ministre de Nouvelle Zélande, sans un passé de prises de parti d'un côté ou de l'autre. De même, l'ancien président de Colombie, Alvaro Uribe, a assumé cette tâche sans *a priori*. Des représentants de Turquie et d'Israël faisaient partie de la commission, ce qui assurait une bonne coopération.

En revanche, les préjugés de la Commission Goldstone étaient évidents dès le début. Avant de se joindre à la commission, trois de ses membres avaient signé une pétition d'Amnesty International appelant à une enquête sur de possibles crimes de guerre d'Israël.

Le quatrième membre, Christine Chinkin, est allé plus loin en signant une lettre publique accusant Israël d'avoir agi "en infraction au droit humanitaire international."

Goldstone a ensuite reconnu ces faits. "S'il s'était agi d'une enquête judiciaire, cette lettre aurait constitué un motif de disqualification."

Enfin et c'est primordial, la méthodologie des deux commissions et les sources prises en compte étaient entièrement différentes. Comme son mandat le prévoyait, le rapport Palmer, s'est principalement basé sur des documents soumis par les gouvernements israélien et turc. En conséquence, de nombreux détails et une relation crédible des événements ont contribué à l'analyse. Quand la commission de Palmer ne pouvait pas entièrement réconcilier les points de vue ou vérifier la validité des documents, elle l'a modestement reconnu.

Pour sa part, le rapport Goldstone s'est majoritairement appuyé sur les documents soumis par des O.N.G. fortement politisées et principalement pro-palestiniennes. Les accusations et les faits rapportés par de prétendus témoins oculaires, les citations de Palestiniens dont les allégations ne pouvaient pas être vérifiées, ont conduit à des conclusions hautement douteuses. Les analyses gravement déformées d'O.N.G. des droits de l'homme se sont reflétées dans l'interprétation de la loi dans le rapport Goldstone. L'importance de ces sources suspectes est attestée par plus de 500 références aux O.N.G. en question dans le texte de Goldstone, alors que Palmer ne citait des O.N.G. qu'en trois endroits, sans prendre à son compte leurs affirmations.

De façon générale, la structure de la Commission Palmer et son rapport constituent un progrès importante en comparaison du tribunal fantôme mis en place par Goldstone et l'UNHRC. À l'avenir, l'établissement des faits en matière de droits de l'homme doit s'appuyer sur les méthodes sérieuses de Palmer, qu'il s'agisse d'Israël ou de tout autre pays.

L'auteur enseigne les sciences politiques à l'université Bar Ilan et dirige NGO Monitor. Gidon Shaviv est chercheur en Israël.

Conférences de la section locale de France–Israël Marseille

Le 19 septembre 2011 - *Les défis actuels d’Israël*, avec Judaïsme et Liberté

Le 22 septembre 2011 - *Les enjeux de la reconnaissance d’un État palestinien*, avec le Lev Club

Le 10 octobre 2011 - *Israël, les Palestiniens et le « Printemps arabe »*, loge Emile Zola du B’nai B’rith

SECTION LOCALE DE MARSEILLE DE FRANCE-ISRAËL, ALLIANCE DU GÉNÉRAL KOENIG

La section de Marseille est l’une des sections régionales de l’association France-Israël nationale. Elle partage ses objectifs, elle les décline dans le Grand Marseille et elle collabore activement avec les instances parisiennes. Ses principaux objectifs sont les suivants:

- Défendre devant l’opinion publique l’image d’Israël et répondre aux critiques tendancieuses à son égard;
- Œuvrer pour la coopération et l’entente entre la France et Israël dans tous les domaines;
- Informer l’opinion des prises de position, des problèmes et des réalisations d’Israël.

REJOIGNEZ LA SECTION DE MARSEILLE DE FRANCE ISRAËL !

L’adhérent à la section de Marseille bénéficie de plusieurs avantages:

- Il reçoit une version papier de « Pour un autre regard sur le Proche-Orient » dès sa parution;
- Il peut participer s’il le désire aux commissions de l’association comme la commission politique, la commission formation, la commission « événements » ;
- Il reçoit périodiquement, par e-mail, les communiqués et les nouvelles importantes;
- Il a accès gratuitement aux sessions de formation (sauf contribution aux frais de logistique).

POUR REJOINDRE LA SECTION DE MARSEILLE

Nom:

Prénom:

Adresse:

.....

.....

Téléphone: _ _ _ _ _

E-mail :

Cotisation ordinaire : 30 €

Cotisation nationale : 60 €

Autres montants: Membre d’honneur : 250 €

Un Cerfa et une carte de membre de l’association sont adressés en retour

Chèques libellés à l’ordre de « France-Israël »

France-Israël Marseille BP 42 13266 Marseille cedex 08

Tél: 06 34 42 84 59 e-mail : franceisraelmarseille@gmail.com

Blog : <http://fim13.over-blog.com>

Israël reste une cible permanente des dirigeants du monde arabo-musulman

Disproportion !

Israël et le monde musulman

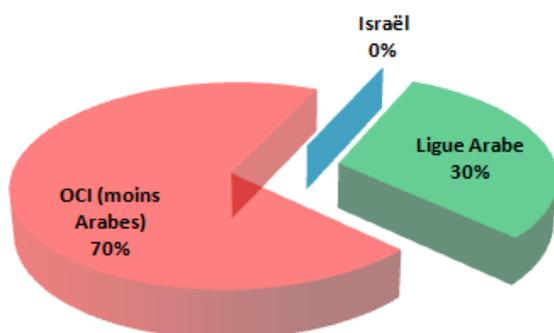


	Territoires comparés en km ²	Populations comparées en millions
Israël	22.000	7,55
Pays de la Ligue arabe	13.770.000	346,44
Pays de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI)	31.677.000	1.555,14

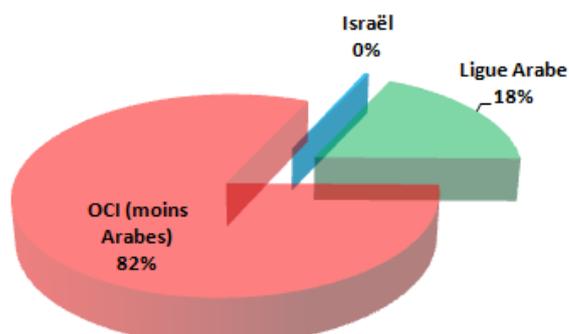
Comparaison entre Israël et le monde arabo-musulman

OCI = Organisation de la Conférence Islamique

Surface des territoires respectifs



Effectif de la population



France-Israël Marseille Section de Marseille de l'Association France-Israël, alliance du général Koenig

Directeur de la publication : Jean-Pierre Bensimon

e-mail: franceisraelmarseille@gmail.com

BP 42 13266 Marseille cedex 08

Tél: 06 34 42 84 59

Blog : <http://fim13.over-blog.com>